

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 octobre 2024

PLFSS POUR 2025 - (N° 325)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AS1612

présenté par
Mme Sandrine Rousseau, rapporteure

ARTICLE 32

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement s'oppose aux prévisions de dépenses du Fonds de solidarité vieillesse telles qu'elles résultent de l'article 32.